

Informations brèves du CJB (séance du 27 février 2013)

La Neuveville, le 1^{er} mars 2013

Projécoles

Le Conseil du Jura bernois (CJB) sera désormais l'autorité responsable pour le financement des projécoles dans le Jura bernois. Il ajoute ainsi un nouveau domaine à ses compétences décisionnelles dans le soutien à la culture. Les projécoles permettent à des classes scolaires de travailler avec des artistes, en droite ligne du projet « Education et culture » qui vise à sensibiliser la jeunesse aux différentes disciplines artistiques.

Ecole enfantine

Le CJB demande à la Direction de l'instruction publique de renoncer à généraliser le mélange des élèves de première et deuxième année dans les classes d'école enfantine. Bien que ce système soit positif et appliqué par la majorité des écoles du Jura bernois, le CJB souhaite qu'il y ait une flexibilité pour d'autres modes d'organisation qui relèvent de bonnes pratiques. La coordination intercantonale n'est pas mise en cause par le libre choix organisationnel, qui permet par contre de garantir l'autonomie des communes.

Loi sur l'utilisation des eaux (cf. annexe)

Le CJB approuve la modification de la loi sur l'utilisation des eaux. Le projet vise à accélérer la procédure lorsque plusieurs entreprises sont en concurrence pour une même concession hydro-électrique. Le CJB rappelle l'obligation de publier les appels dans les deux langues officielles et demande à ce que son droit de participation politique en la matière soit calqué sur les droits accordés au Grand Conseil. Il est donc favorable à ce que seule la décision finale pour les concessions dans le Jura bernois lui soit soumise pour avis.

Autres dossiers

Dans sa séance du 27 février 2013, le CJB a également :

- pris position sur l'ordonnance sur les droits politiques (cf. annexe) ;
- pris connaissance des dispositions prises par la section Economie publique pour renforcer le dialogue de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature avec les milieux agricoles du Jura bernois ;
- donné son accord aux autorisations de dépenses 2013 en faveur de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la Haute école Arc et la Haute école pédagogique BEJUNE ;

- relevé que l'Atelier de Bruxelles exploité en commun avec diverses villes et cantons de l'Arc jurassien sera occupé dès le 1^{er} mars et pour 6 mois par l'artiste Florence Aellen, la 2^e lauréate de la bourse à laquelle il s'est associé en 2008.

Annexes

- Prise de position sur la révision de la loi sur l'utilisation des eaux
- Prise de position sur l'ordonnance sur les droits politiques

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73